

TRAPY INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Boulevard de l'Industrie - ZAE de Saltgourde
24430 MARSAC SUR L'ISLE
507 467 157 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 808 665,95 euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 5 356 873 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 750 000 euros (Distribution de réserves)

Décisions unanimes des associés du 29 janvier 2024 soit un dividende de 0,910 euro environ par action

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 750 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 750 000 euros (Distribution de réserves)

Décisions unanimes des associés du 23 janvier 2025 soit un dividende de 0,910 euro environ par action

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 750 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Karine SIMON



Désignation de l'entreprise : TRAPY INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 0000 Boulevard DE L'INDUSTRIE		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 5 0 7 4 6 7 1 5 7 0 0 0 2 4		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122025				
		N-1, 31122024				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
		Terrains	AN	AC		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		Participations	CS	CT	11 744 336	11 744 336
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI			
TO TAL (II)		BJ	11 744 336	BK	11 744 336	11 744 336
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 494 723	2 494 723
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	150 000	150 000
Disponibilités		CF	CG	173 072	173 072	49 124
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TO TAL (III)	CJ	2 817 795	CK	2 817 795	2 916 281
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	14 562 132	1A	14 562 132	14 660 617
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		
				Créances :		

...the

Désignation de l'entreprise TRAPY INVEST			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1 000 000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 548 207	3 562 325
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	808 666	1 735 883
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 456 873	6 398 207
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		436 301
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 940 433	7 660 740
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	72 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 530	22 613
	Dettes fiscales et sociales	DY	74 295	142 756
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	8 105 259	8 262 410	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 562 132	14 660 617	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 033 259	8 262 410
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : TRAPY INVEST						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	546 500	FH		FI	546 500	
		FJ	546 500	FK		FL	606 500	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	13 536	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
Autres produits (1) (11)					FQ	16		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	546 516	620 036	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	401	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	112 466	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 315	
	Salaires et traitements *					FY	255 708	
	Cotisations sociales (10)					FZ	143 936	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	3 367	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	531 791	573 153
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	14 725	46 883	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 197 104	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	51 441	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
Total des produits financiers (V)					GP	1 248 545	2 109 908	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	291 980	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	291 980	252 263	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	956 565	1 857 645	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	971 290	1 904 527	

Désignation de l'entreprise TRAPY INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 936
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	4
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 932
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	18 822
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	143 802
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 795 061
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	986 395
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	808 666
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Etats financiers au 31/12/2025

Annexe





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 562 132 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 795 061 euros** et un total **charges de 986 395 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 808 666 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels et notamment le règlement ANC N°2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

La première mise en application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la Modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025 avait déjà été appliqué sur l'exercice précédent.

Immobilisations

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En cas de portefeuille titres, une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur de souscription et le cours à la date de clôture est effectuée lorsque cette valeur de souscription est supérieure.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.





Règles et Méthodes Comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.38%
- Taux de croissance des salaires : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité : TH/TH 00-02





Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
FINANCIERES	Participations	11 744 336				11 744 336
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 744 336				11 744 336
TOTAL		11 744 336				11 744 336





Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI ROMELI	68 518		100,00	2 518
SAS SODITELEM	3 380 875		100,00	(180 656)
SARL TRAPY SOLAR	83		100,00	
SCI DU GOLF	301 429		100,00	300 429
SCI DUTRENQUE	40 805		100,00	39 805
SCI DU LUGAN 33	21 422		100,00	20 422
SCI BROVAL	46 600		100,00	45 600
SCI ARAGO 33	60 804		100,00	59 804
SCV SCI DU CANAL	52 853		100,00	44 753
SCI 'LE BUCH 33'	62 784		100,00	61 784
SC APPERT LIMOUSIN	179 900		100,00	79 900
SCI LA PRADE	19 178		100,00	18 178
SCI LAPOUJADE 46	1 049		100,00	23
SCI BALMA 31	59 431		100,00	58 431
SCI L' ARBALESTRIER	142 204		100,00	42 204
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 186	2 186	
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 986	20 986	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	147	147	
	Groupe et associés	2 471 404	2 471 404	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	2 494 723	2 494 723	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		2 471 404		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 530	18 530		
	Personnel et comptes rattachés	25 916	25 916		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 140	36 140		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 239	12 239		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	7 940 433	7 940 433		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	8 033 259	8 033 259		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		436 301			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		376 624			



Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	823 791,00	1,2139	1 000 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	823 791,00	1,2139	1 000 000,00





Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Capital social	1 000 000				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 562 325	1 735 883		(750 000)	4 548 207
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 735 883	(1 735 883)		808 666	808 666
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 398 207			58 666	6 456 873

Date de l'assemblée générale 19/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

6 398 207

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

6 398 207

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

58 666





Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 800	18 120	(4 320)	-23,84
Dettes fiscales et sociales	42 019	81 216	(39 197)	-48,26
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	55 819	99 336	(43 517)	-43,81





Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	8 600	8 600	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	8 600	8 600	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »





Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	546 500		546 500
TOTAL	546 500		546 500





Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise			
	Cadres et ingénieurs		2	
	Autres catégories			
	TOTAL		2	





Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Caution et promesse hypothécaire SCI BALMA 31 - Crédit Agricole emprunt 320K€	15 169	
Caution et promesse hypothécaire SCI BALMA 31 - Crédit Agricole emprunt 800K€	150 478	
	165 647	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
IFC	43 552	
	43 552	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	209 199	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées	165 647	



Annexe libre

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 43 552 euros.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- Méthode de calcul retenue : ANC 2021
- Taux d'actualisation : 3.38%
- Taux de croissance des salaires : 1.50%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

CONTRATS IFC/IL

Le contrat GAN (IFC+IL) a été conclu en 2014. Au 31 décembre 2025, il est évalué à 22 124.30€.

Un second contrat a été souscrit en 2018 auprès d'Abeille assurances (uniquement IFC). Au 31 décembre 2025, il est évalué à 63 205.92€.

ARTICLE 83

Le contrat, conclu auprès de AVIVA, ne peut pas être évalué. Les cotisations versées sont affectées à des comptes individuels et ne restent donc pas dans les comptes de la société. Il concerne l'ensemble de l'effectif des cadres de la société.

ARTICLE 39

Un contrat a été souscrit auprès de AVIVA pour le collège cadre. Aucun versement n'a été effectué au cours de l'exercice. Le contrat est évalué à 110 346.97€ au 31 décembre 2025.





H. AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL

ZAE Cré@Vallée Nord
371 boulevard des Saveurs
24660 Coulounieix-Chamiers
Tél. 05 53 08 88 88
Email : hoche@hoche.com
www.hoche.com

CJD AUDIT

6 place André Maurois
24000 Périgueux Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

TRAPY INVEST

Exercice clos le 31/12/2025

Ce rapport contient 27 pages

H. AUDIT - SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHÉE À LA CRCC GRANDE AQUITAINE - SAS AU CAPITAL DE 30 353 € - RCS PÉRIGUEUX 439 993 360 - SIRET 439 993 360 00069 - APE 6920Z

CJD AUDIT - SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHÉE À LA CRCC GRANDE AQUITAINE - EURL AU CAPITAL DE 5 000€ - RCS PÉRIGUEUX 519 191 415 - SIRET 519 191 415 00032 - APE 6920Z

TRAPY INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros
Siège social : Boulevard de l'Industrie, ZAE Saltgourde, 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
RCS PERIGUEUX 507 467 157

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRAPY INVEST, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes :

- « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement comptable ANC 2022-06 ainsi que les incidences de sa première application.
- « Evènement de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune versée à la société Soditelem.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 11.7 M€ euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participations » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,
Le 12 Juin 2026

Les commissaires aux comptes

H. AUDIT



Julien MALAVAUX
Associé

CJD AUDIT



Daniel BELLE WANGUE
Associé



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	11 744 336		11 744 336	11 744 336
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		11 744 336		11 744 336	11 744 336
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 494 723		2 494 723	2 717 157
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres	150 000		150 000	150 000
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	173 072		173 072	49 124
Total de l'actif circulant (IV)		2 817 795		2 817 795	2 916 281
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		14 562 132		14 562 132	14 660 617

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

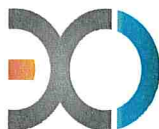
(2) dont créances à moins d'un an

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes

2 494 723

2 717 157

Page : 3



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 548 207	3 562 325
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	808 666	1 735 883
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	6 456 873	6 398 207
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		436 301
	Emprunts et dettes financières divers (2)	7 940 433	7 660 740
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	72 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 530	22 613
	Dettes fiscales et sociales	74 295	142 756
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (IV)	8 105 259	8 262 410
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	14 562 132	14 660 617
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	8 033 259	8 262 410
	(2) Dont emprunts participatifs		



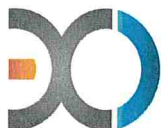


Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	546 500		546 500	606 500
	Montant net du chiffre d'affaires	546 500		546 500	606 500
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				13 536
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			16	
	Total des produits d'exploitation			546 516	620 036
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				401
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			112 466	119 024
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 315	17 866
	Salaires			255 708	275 854
	Cotisations sociales			143 936	160 009
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			3 367	
Total des charges d'exploitation			531 791	573 153	
RESULTAT D'EXPLOITATION			14 725	46 883	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 725	46 883
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	1 197 104	2 037 696
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	51 441	72 213
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 248 545	2 109 908
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	291 980	252 263
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		291 980	252 263
RESULTAT FINANCIER		956 565	1 857 645
RESULTAT COURANT avant impôts		971 290	1 904 527
	Produits exceptionnels		2 936
	Charges exceptionnelles		4
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 932
Participation des salariés aux résultats		18 822	17 534
Impôts sur les bénéfices		143 802	154 043
Total des produits		1 795 061	2 732 880
Total des charges		986 395	996 997
BENEFICE OU PERTE		808 666	1 735 883
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 562 132 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 795 061 euros** et un total **charges** de **986 395 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **808 666 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels et notamment le règlement ANC N°2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

L'application prospective du nouveau règlement a une incidence significative sur la présentation des comptes de l'exercice clos et/ou sur la présentation des comptes comparatifs de l'exercice précédent, tel que présenté ci-après :

Compte 791100 pour les transferts de charges de personnel désormais en compte 649100

Il est également joint à la présente annexe les comptes annuels de l'exercice précédent tel qu'arrêtés et publiés.

Immobilisations

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En cas de portefeuille titres, une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur de souscription et le cours à la date de clôture est effectuée lorsque cette valeur de souscription est supérieure.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

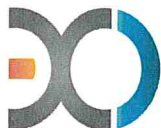
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du





Règles et Méthodes Comptables

montant de la différence.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

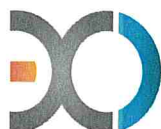
Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.38%
- Taux de croissance des salaires : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité : TH/TH 00-02





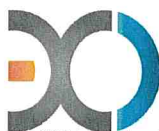
Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
FINANCIERES	Participations	11 744 336				11 744 336
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 744 336				11 744 336
TOTAL		11 744 336				11 744 336





Filiales et participations

1/3

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI ROMELI	68 518	100,00			
SAS SODITELEM	3 380 875	100,00			
SARL TRAPY SOLAR	83	100,00			
SCI DU GOLF	301 429	100,00			
SCI DUTRENQUE	40 805	100,00			
SCI DU LUGAN 33	21 422	100,00			
SCI BROVAL	46 600	100,00			
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI ROMELI		2 400	2 518		
SAS SODITELEM		7 448 545	(180 656)		
SARL TRAPY SOLAR					
SCI DU GOLF		373 857	300 429		
SCI DUTRENQUE		101 442	39 805		
SCI DU LUGAN 33		251 861	20 422		
SCI BROVAL		109 074	45 600		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					



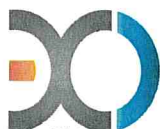
Filiales et participations

2/3

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI ARAGO 33	60 804	100,00			
SCV SCI DU CANAL	52 853	100,00			
SCI 'LE BUCH 33'	62 784	100,00			
SC APPERT LIMOUSIN	179 900	100,00			
SCI LA PRADE	19 178	100,00			
SCI LAPOUJADE 46	1 049	100,00			
SCI BALMA 31	59 431	100,00			
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI ARAGO 33		124 845	59 804		
SCV SCI DU CANAL		90 467	44 753		
SCI 'LE BUCH 33'		110 041	61 784		
SC APPERT LIMOUSIN		100 354	79 900		
SCI LA PRADE		62 737	18 178		
SCI LAPOUJADE 46			23		
SCI BALMA 31		129 476	58 431		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					



Filiales et participations

3/3

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI L'ARBALESTRIER	142 204	100,00			
SCI LE LIBRAIRE	80 699	100,00			
SAS TRAPY PRO	20 737 168	100,00			
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	25 255 801	N/S			
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	25 255 801	N/S			
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI L'ARBALESTRIER		76 632	42 204		
SCI LE LIBRAIRE		84 377	40 699		
SAS TRAPY PRO		30 999 875	130 168		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		40 065 981	764 061		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		40 065 981	764 061		



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 186	2 186	
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 986	20 986	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	147	147	
	Groupe et associés	2 471 404	2 471 404	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		2 494 723	2 494 723	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		2 471 404		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 530	18 530		
	Personnel et comptes rattachés	25 916	25 916		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 140	36 140		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 239	12 239		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	7 940 433	7 940 433		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 033 259	8 033 259		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		436 301			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		376 624			



Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		823 791,00	1,2139	1 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		823 791,00	1,2139	1 000 000,00





Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 000 000				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 562 325	1 735 883		(750 000)	4 548 207
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 735 883	(1 735 883)		808 666	808 666
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 398 207			58 666	6 456 873

Date de l'assemblée générale 19/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 398 207

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 398 207

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 58 666



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 800	18 120	(4 320)	-23,84
Dettes fiscales et sociales	42 019	81 216	(39 197)	-48,26
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	55 819	99 336	(43 517)	-43,81



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	8 600	8 600	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	8 600	8 600	100,00	100,00				

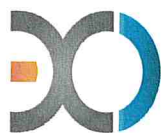
(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »





Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	546 500		546 500
TOTAL	546 500		546 500

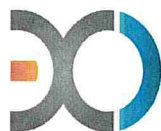




Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise			
	Cadres et ingénieurs		2	
	Autres catégories			
	TOTAL		2	





Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Caution et promesse hypothécaire SCI BALMA 31 - Crédit Agricole emprunt 320K€ Caution et promesse hypothécaire SCI BALMA 31 - Crédit Agricole emprunt 800K€	15 169 150 478 165 647	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés IFC	43 552 43 552	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	209 199	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	165 647	





Annexe libre

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 43 552 euros.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- Méthode de calcul retenue : ANC 2021
- Taux d'actualisation : 3.38%
- Taux de croissance des salaires : 1.50%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

CONTRATS IFC/IL

Le contrat GAN (IFC+IL) a été conclu en 2014. Au 31 décembre 2025, il est évalué à 22 124.30€.

Un second contrat a été souscrit en 2018 auprès d'Abeille assurances (uniquement IFC). Au 31 décembre 2025, il est évalué à 63 205.92€.

ARTICLE 83

Le contrat, conclu auprès de AVIVA, ne peut pas être évalué. Les cotisations versées sont affectées à des comptes individuels et ne restent donc pas dans les comptes de la société. Il concerne l'ensemble de l'effectif des cadres de la société.

ARTICLE 39

Un contrat a été souscrit auprès de AVIVA pour le collège cadre. Aucun versement n'a été effectué au cours de l'exercice. Le contrat est évalué à 110 346.97€ au 31 décembre 2025.

Evènement de l'exercice :

La société TRAPY INVEST a accordé une subvention d'équilibre d'exploitation à hauteur de 100 000 euros à la société SODITELEM afin de lui permettre de maintenir le montant de ses fonds propres compte tenu d'une perte importante sur l'exercice 2025. Cette subvention d'équilibre est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune dans un délai de 5 ans.

